



Société des Lettres
de Saintonge et d'Aunis

Assemblée Générale 20/10/2019

POUVOIR

Je soussigné(e), (Prénom Nom) :

à jour de ma cotisation, donne pouvoir à :

(Prénom Nom) :

,
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale de l'association Société des lettres de Saintonge et d'Aunis du 20 octobre 2019 qui se tiendra à partir de 10h30, au restaurant « La Vieilles Forge » à Saint Georges des Coteaux.

Fait le

à

Signature* :

* la signature électronique vaut signature légale si elle est envoyée à partir de votre adresse mail permettant de vous identifier clairement (réf : loi no 2000-230 du 13 mars 2000)

Article 11 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Une Assemblée Générale Ordinaire, réunissant l'ensemble de ses membres, présents ou représentés, est convoquée une fois par an. Elle présente les rapports de l'exercice s'achevant et vote le budget prévisionnel pour l'année qui suit. Elle décide du tarif de la cotisation annuelle. Elle procède à l'élection des membres du Comité d'Administration.

*Pouvoir que vous pouvez transmettre par courriel à l'adresse : dwebdu17@netc.fr
ou par courrier adressé à:

SLSA

BP95 – 31 rue du Cormier – 17100 Saintes

ou présenter en début d'Assemblée, au secrétaire de séance.